



la Lanterne magique
die Zauberlaterne
la Lanterna magica

ASSOCIATION SUISSE
LA LANTERNE MAGIQUE (ASLM)

RAPPORT FINANCIER 2024-2025

A l'assemblée générale des membres de
Association La Lanterne Magique
Neuchâtel

Rapport de l'organe de révision contrôle restreint

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité d'organe de révision, nous avons contrôlé les comptes annuels (bilan, compte de résultat, tableau de flux de trésorerie, tableau sur la variation des capitaux et annexe) de l'association « Association La Lanterne Magique » pour l'exercice arrêté au 31 août 2025. Conformément à la Swiss GAAP RPC 21, les informations contenues dans le rapport de performance ne sont soumises à aucune obligation de vérification par l'organe de révision.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels conformément aux Swiss GAAP RPC fondamentales, aux dispositions légales et aux statuts incombe au Comité alors que notre mission consiste à contrôler ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre contrôle a été effectué selon la Norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des auditions, des opérations de contrôle analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'entreprise contrôlée. En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne ainsi que des auditions et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ou d'autres violations de la loi ne font pas partie de ce contrôle.

Lors de notre contrôle, nous n'avons pas constaté d'élément nous permettant de conclure que les comptes annuels ne donnent pas une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats, conformément aux Swiss GAAP RPC fondamentales, et ne sont pas conformes à la loi suisse et aux statuts.

La Chaux-de-Fonds, le 29 septembre 2025



Pierre-Alain Rickli
Expert-réviseur agréé no.107'152

VIGILIS SA



Kevin Abplanalp
Réviseur agréé no.114'432

Responsable de la révision : Pierre-Alain Rickli

Annexes : Comptes annuels

BILAN



la Lanterne magique
die Zauberlaterne
la Lanterna magica

Association Suisse La Lanterne Magique
Rue des Terreaux 7, CH-2000 Neuchâtel
+41 (0)32 723 77 00, box@lanterne.ch
www.lanterne-magique.org

	31.08.2025 (en CHF)	31.08.2024 (en CHF)
ACTIFS		
Actifs circulants	541 672.87	448 853.27
Liquidités	390 241.84	274 788.93
Créances de livraisons et prestations	60 305.20	63 030.62
Autres créances à court terme	7 500.00	20 500.00
Stocks	5 000.00	8 500.00
Actifs de régularisation	78 625.83	82 033.72
Actifs immobilisés	32 981.30	34 933.90
Immobilisations financières	10 481.30	10 433.90
Immobilisations corporelles	22 500.00	24 500.00
TOTAL DES ACTIFS	574 654.17	483 787.17
PASSIFS		
Capitaux étrangers à court terme	251 611.34	207 169.45
Dettes de livraisons et prestations	38 071.64	33 066.21
Passifs de régularisation	213 539.70	174 103.24
Capitaux des fonds	99 000.00	88 000.00
Capitaux des fonds affectés	99 000.00	88 000.00
Capitaux de l'organisation	224 042.83	188 617.72
Capital libre	224 042.83	188 617.72
TOTAL DES PASSIFS	574 654.17	483 787.17

COMPTE DE RÉSULTAT



la Lanterne magique
die Zauberlaterne
la Lanterna magica

Association Suisse La Lanterne Magique
Rue des Terreaux 7, CH-2000 Neuchâtel
+41 (0)32 723 77 00, box@lanterne.ch
www.lanterne-magique.org

	2024/2025 (01.09.24-31.08.25) (en CHF)	2023/2024 (01.09.23-31.08.24) (en CHF)
PRODUITS		
Produits La Lanterne Magique	1 769 766.49	1 823 993.12
Cotisations des membres	422 420.00	424 740.00
Contributions du secteur public	642 204.70	655 048.35
Contributions et donations du secteur privé	530 729.55	575 179.10
Produits des livraisons et prestations de services	174 412.24	169 025.67
Produits La Petite Lanterne	275 496.62	308 234.56
Vente de billets d'entrée	127 244.62	125 672.36
Contributions du secteur public	71 762.30	83 457.65
Contributions et donations du secteur privé	76 489.70	99 104.55
Produits Collaborations	54 420.55	56 010.70
Produits des livraisons et prestations de services	54 420.55	56 010.70
Contributions destinées aux clubs	394 700.00	364 000.00
Contributions du secteur public	102 000.00	97 000.00
Contributions et donations du secteur privé	292 700.00	267 000.00
TOTAL PRODUITS	2 494 383.66	2 552 238.38
CHARGES		
Charges La Lanterne Magique	1 302 565.52	1 302 741.35
Charges de biens et services	320 733.81	370 969.01
Charges de personnel	847 966.16	794 527.41
Charges d'administration	95 300.40	100 983.83
Charges de déplacements et représentation	38 565.15	36 261.10
Charges La Petite Lanterne	241 117.62	238 054.62
Charges de biens et services	120 490.82	109 931.75
Charges de personnel	101 336.67	107 333.35
Charges d'administration	14 836.63	17 166.87
Charges de déplacements et représentation	4 453.50	3 622.65
Charges Collaborations	42 167.49	41 246.90
Charges de biens et services	22 093.49	17 796.90
Charges de personnel	20 074.00	23 450.00
Contributions destinées aux clubs	394 700.00	364 000.00
Contributions du secteur public	102 000.00	97 000.00
Contributions et donations du secteur privé	292 700.00	267 000.00
Charges d'administration	314 674.48	338 951.83
Charges de communication et recherche de fonds	152 607.63	151 885.16
TOTAL CHARGES	2 447 832.74	2 436 879.86

COMPTE DE RÉSULTAT

(suite)



la Lanterne magique
die Zauberlaterne
la Lanterna magica

Association Suisse La Lanterne Magique
Rue des Terreaux 7, CH-2000 Neuchâtel
+41 (0)32 723 77 00, box@lanterne.ch
www.lanterne-magique.org

	2024/2025 (01.09.24-31.08.25) (en CHF)	2023/2024 (01.09.23-31.08.24) (en CHF)
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	46 550.92	115 358.52
Charges et produits financiers	-125.81	-557.69
Produits exceptionnels	0.00	10 832.90
RÉSULTAT AVANT VARIATION DES FONDS AFFECTÉS	46 425.11	125 633.73
Variation des fonds affectés	-11 000.00	-88 000.00
RÉSULTAT ANNUEL AVANT VARIATION DU CAPITAL DE L'ORGANISATION	35 425.11	37 633.73
Affectation du résultat		
Dotation au capital libre de l'organisation (selon la norme I1 Zewo)	-33 000.00	-33 000.00
RÉSULTAT	2 425.11	4 633.73

TABLEAU DE FLUX DE TRÉSORERIE



la Lanterne magique
die Zauberlaterne
la Lanterna magica

Association Suisse La Lanterne Magique
Rue des Terreaux 7, CH-2000 Neuchâtel
+41 (0)32 723 77 00, box@lanterne.ch
www.lanterne-magique.org

	2024/2025 (01.09.24-31.08.25) (en CHF)	2023/2024 (01.09.23-31.08.24) (en CHF)
Résultat annuel (avant allocations au capital de l'organisation)	35 425.11	37 633.73
Amortissements	9 084.35	10 597.90
Variation des créances de livraisons et prestations	2 725.42	-43 055.22
Variation des autres créances à court terme	13 000.00	-14 836.25
Variation des stocks	3 500.00	3 000.00
Variation des actifs de régularisation	3 407.89	65 067.94
Variation des dettes de livraisons et prestations	5 005.43	30 566.21
Variation des passifs de régularisation	39 436.46	59 948.71
Variation du capital des fonds	11 000.00	88 000.00
Flux de trésorerie résultant de l'activité d'exploitation	122 584.66	236 923.02
Investissements dans des immobilisations corporelles	-7 084.35	-4 097.90
Variation d'immobilisations financières	-47.40	-50.20
Flux de trésorerie résultant de l'activité d'investissement	-7 131.75	-4 148.10
Flux de trésorerie résultant de l'activité de financement	0.00	0.00
VARIATION DES LIQUIDITÉS	115 452.91	232 774.92
Etat des liquidités au 1 ^{er} septembre	274 788.93	42 014.01
Etat des liquidités au 31 août	390 241.84	274 788.93
JUSTIFICATIF VARIATION DES LIQUIDITÉS	115 452.91	232 774.92

TABLEAUX SUR LES VARIATIONS DES CAPITAUX

Capital des fonds affectés	État au 01.09.2024	Allocations	Utilisations	Total variation	État au 31.08.2025
Projet «Ensemble au cinéma»	68 000.00	5 000.00	-6 500.00	-1 500.00	66 500.00
Projet «A hauteur d'enfants»	20 000.00	20 000.00	-7 500.00	12 500.00	32 500.00
	88 000.00	25 000.00	-14 000.00	11 000.00	99 000.00

Les capitaux des fonds affectés correspondent aux montants déjà reçus mais pas encore utilisés pour les projets y relatifs à la date du boucllement.

Capital de l'organisation	État au 01.09.2024	Affectations	Utilisations	Résultat à répartir	État au 31.08.2025
Capital libre	188 617.72	33 000.00	0.00	2 425.11	224 042.83
	188 617.72	33 000.00	0.00	2 425.11	224 042.83

L'affectation au capital libre a été faite dans le but de se conformer à la norme 11 Zewo et ainsi à long terme de couvrir 3 mois de charges de l'organisation.



Association Suisse La Lanterne Magique
Rue des Terreaux 7, CH-2000 Neuchâtel
+41 (0)32 723 77 00, box@lanterne.ch
www.lanterne-magique.org

ANNEXE AUX COMPTES



Association Suisse La Lanterne Magique
Rue des Terreaux 7, CH-2000 Neuchâtel
+41 (0)32 723 77 00, box@lanterne.ch
www.lanterne-magique.org

1. Présentation

La Lanterne Magique est une association sans but lucratif dont le siège est à Neuchâtel. Elle est reconnue d'utilité publique.

L'association a pour but de :

- Sensibiliser les enfants au cinéma
- Soutenir les membres de l'association qui organisent des événements liés au cinéma pour les enfants
- Promouvoir la collaboration entre les membres de l'association
- Représenter les membres envers des tiers
- Sauvegarder les intérêts de ses membres
- Participer à d'autres groupements suisses ou internationaux ayant des buts similaires

L'association est neutre sur les plans politique et confessionnel.

2. Principes comptables

Les états financiers sont établis conformément à la norme Swiss GAAP RPC 21.

L'exercice comptable commence le 1^{er} septembre et se termine le 31 août.

ANNEXE AUX COMPTES (suite)



Association Suisse La Lanterne Magique
Rue des Terreaux 7, CH-2000 Neuchâtel
+41 (0)32 723 77 00, box@lanterne.ch
www.lanterne-magique.org

3. Commentaires au bilan

	31.08.2025 (en CHF)	31.08.2024 (en CHF)
Actifs de régularisation	78 625.83	82 033.72
Charges payées d'avance pour les Clubs	28 596.92	26 462.58
Abonnements CFF payés d'avance	13 898.75	15 298.80
Charges payées d'avance pour La Petite Lanterne	12 387.98	4 300.00
Assurances payées d'avance	9 561.40	13 289.90
Subventions à recevoir ou produits à facturer	4 562.90	226.20
Charges payées d'avance pour La Lanterne Magique	4 531.18	6 216.34
Loyers payés d'avance	3 857.00	3 857.00
Cotisations et abonnements payés d'avance	1 195.50	1 550.00
Indemnités d'assurance à recevoir	34.20	0.00
Participation d'Allianz aux excédents de l'assurance maladie à recevoir	0.00	10 832.90
Passifs de régularisation	213 539.70	174 103.24
Abonnements encaissés à reverser aux Clubs	68 667.02	75 727.99
Subventions et dons reçus d'avance	50 000.00	22 044.00
Subventions et dons reçus d'avance à reverser au Clubs	43 500.00	50 500.00
Assurances à payer	17 742.30	10 211.25
Charges à payer pour les Clubs	11 993.73	0.00
Charges à payer pour La Lanterne Magique	8 464.80	5 000.00
Provision honoraires révision	5 300.00	5 300.00
Provision Assemblée Générale	4 000.00	0.00
Provision TVA	2 100.00	5 000.00
Bons cadeaux encaissés mais non utilisés à ce jour	880.00	320.00
Provisions diverses	600.00	0.00
Charges à payer pour La Petite Lanterne	291.85	0.00

Dettes envers des institutions de prévoyance

Au 31 août 2025 le montant dû s'élève à CHF 10'172.80. A la même date l'année précédente le solde était de CHF 4'755.30.

ANNEXE AUX COMPTES (suite)



Association Suisse La Lanterne Magique
Rue des Terreaux 7, CH-2000 Neuchâtel
+41 (0)32 723 77 00, box@lanterne.ch
www.lanterne-magique.org

4. Commentaires au compte de résultat

	2024/2025 (en CHF)	2023/2024 (en CHF)
Cotisations des membres	422 420.00	424 740.00
Cotisations directes	137 700.00	137 700.00
Cotisations pour films	218 700.00	218 700.00
Cotisations variables	66 020.00	68 340.00
Contributions du secteur public	713 967.00	738 506.00
Office fédéral de la culture	356 400.00	356 400.00
OFAS, aides financières selon art. 7 al. 2 LEEJ	150 887.00	147 041.00
Cantons alémaniques (sur recommandations CDAC)	93 680.00	83 065.00
Ville de Neuchâtel	65 000.00	65 000.00
Canton de Neuchâtel, SCNE	40 000.00	40 000.00
Canton de Neuchâtel, SAHA	5 000.00	0.00
Canton de Neuchâtel, SFPO	3 000.00	9 000.00
BFEH selon art. 16 LHand	0.00	38 000.00
Contributions et donations du secteur privé	607 219.25	674 283.65
Organe neuchâtelois de la Loterie Romande	290 000.00	300 000.00
Conférence des présidents de la Loterie Romande	114 000.00	114 000.00
SRG SSR	69 169.25	69 313.65
ProCinema	50 000.00	50 000.00
Crowdfunding Wemakeit	20 100.00	0.00
Suissimage	20 000.00	5 000.00
SysCo	10 810.00	10 770.00
Fondation les Enfants d'Abord	10 000.00	0.00
Zwillenberg-Stiftung	10 000.00	0.00
Hamasil Stiftung	5 000.00	0.00
Stiftung Corymbo	5 000.00	0.00
Susan Häusler Stiftung	1 000.00	1 000.00
Autres dons	2 140.00	1 700.00
Fondation Philanthropique Famille Sandoz	0.00	30 000.00
Société suisse d'utilité publique	0.00	30 000.00
Ernst Göhner Stiftung	0.00	20 000.00
Fondation culturelle pour l'audiovisuel en Suisse	0.00	20 000.00
Fondation du Casino de Neuchâtel	0.00	5 000.00
Fondation Neuchâteloise Assurances du 125 ^e	0.00	5 000.00
Fondation Vincent Merkle	0.00	5 000.00
Swissperform	0.00	5 000.00
Hans und Walter Brühlmann-Stiftung	0.00	1 500.00
Fondation Image & Sens	0.00	1 000.00

ANNEXE AUX COMPTES (suite)



la Lanterne magique
die Zauberlaterne
la Lanterna magica

Association Suisse La Lanterne Magique
Rue des Terreaux 7, CH-2000 Neuchâtel
+41 (0)32 723 77 00, box@lanterne.ch
www.lanterne-magique.org

	2024/2025 (en CHF)	2023/2024 (en CHF)
Contributions destinées aux clubs	394 700.00	364 000.00
Conférence des présidents de la Loterie Romande	266 000.00	266 000.00
Canton de Zurich	42 000.00	42 000.00
Canton de Vaud	42 000.00	38 000.00
Canton du Valais	14 000.00	13 000.00
Claire Sturzenegger-Jeanfavre Stiftung	6 000.00	0.00
Fondazione Bruno e Paola Orlando	6 000.00	0.00
Canton du Jura	4 000.00	4 000.00
Fondazione Lamanotesa.ch	2 100.00	0.00
Fondazione Weak Ends	2 000.00	0.00
Fondazione Winterhalter	2 000.00	0.00
Autres dons et sponsorings	8 600.00	1 000.00
Charges de biens et services	463 318.12	498 697.66
Droits de projection	110 753.94	118 245.54
Mandats	73 725.41	71 269.76
Adressage et envoi des journaux	63 698.38	67 336.37
Imprimés et merchandising	54 646.76	56 626.39
Cachets ciné-explorateur·trices La Petite Lanterne	41 773.80	43 412.10
Autres charges de projections	35 562.37	45 603.85
Locations cinémas La Petite Lanterne	31 041.15	26 851.65
Aide directe aux clubs alémaniques et tessinois	19 514.14	34 603.64
Rencontres professionnelles	16 120.97	10 965.35
Cartes de membres	16 481.20	23 783.01
Charges de personnel	1 308 057.54	1 251 122.17
Salaires bruts du personnel	1 160 099.75	1 088 502.90
Indemnités des assurances	-17 583.65	-382.05
Charges sociales	158 130.35	157 779.60
Charges de formation	7 411.09	5 221.72
<i>Moyenne annuelle des emplois à plein temps de l'ensemble du personnel</i>	<i>15.20</i>	<i>15.35</i>

Les salaires bruts de la direction se montent à CHF 200'102.20 pour l'exercice sous revue pour une moyenne annuelle des emplois à plein temps de 2.07.

L'association applique une grille salariale à l'ensemble de son personnel, y compris la direction.

ANNEXE AUX COMPTES (suite)



Association Suisse La Lanterne Magique
Rue des Terreaux 7, CH-2000 Neuchâtel
+41 (0)32 723 77 00, box@lanterne.ch
www.lanterne-magique.org

Charges d'administration

Les charges d'administration comprennent les frais effectifs externes ainsi que les frais de personnel ventilés au moyen d'une clé de répartition.

Charges de communication et de recherche de fonds

Les charges de communication et de recherche de fonds comprennent les frais effectifs externes ainsi que les frais de personnel ventilés au moyen d'une clé de répartition.

Affectation au capital libre

La Fondation Zewo impose aux organisations certifiées de disposer de réserves appropriées: leur capital libre, sans le capital des fonds, doit couvrir les charges de l'organisation pendant au moins 3 mois. En 2022, l'Office fédéral de la culture, le Canton et la Ville de Neuchâtel, ainsi que la Conférence des Présidents et l'Organe neuchâtelois de répartition de la Loterie Romande, se sont prononcés favorablement quant à l'application de cette norme. Dans ce cadre et pour les prochains exercices, l'association affectera au capital libre une somme comprise entre CHF 25'000.00 et CHF 40'000.00 par exercice. L'affectation au capital libre pour l'exercice sous revue est de CHF 33'000.00.

5. Autres informations

Transactions envers des personnes proches

Durant l'exercice nous avons facturés CHF 110'163.25 à des personnes proches, contre CHF 98'933.50 l'exercice précédent.

En outre, au 31 août 2025 des personnes proches nous devaient CHF 37'889.49 contre CHF 51'401.54 à la même période l'année précédente. De notre côté, nous devons aux personnes proches CHF 2'500.00 à la fin de cet exercice et le même montant à la fin de l'exercice précédent.

Les Clubs membres disposant de statuts subordonnés à ceux de l'association faitière, les transactions à ces personnes proches ne font pas l'objet d'une mention particulière dans la présente annexe.